



Petites leçons d'orthographe : 2. (Ni idiot ni inculte) ... mais distrait !

Nous sommes donc bien d'accord sur ce point : les personnes qui éprouvent des difficultés orthographiques ne sont ni idiotes ni incultes, car la maîtrise orthographique n'est liée ni à l'intelligence ni à la culture. Par contre, comme le rappelait Evelyne CHARMEUX citée dans la leçon précédente, elle semble davantage être d'ordre **sensoriel**. Nous constatons en effet que beaucoup de nos élèves ne « voient » pas spontanément les erreurs qu'ils commettent, mais qu'il suffit par contre de les leur signaler pour qu'ils vous rétorquent : *Mais oui, bien sûr, c'est trop bête ! C'est une erreur de distraction...* Sous-entendu : *Ce n'est donc pas une erreur d'orthographe...*

Et pourtant si ! Mais le malentendu réside dans le fait que les élèves pensent que maîtriser l'orthographe, c'est simplement connaître les règles et la façon de les appliquer. « *Le participe passé du verbe conjugué avec l'auxiliaire avoir est invariable. Néanmoins, il s'accorde avec le CDV si celui-ci est placé avant le verbe. Le CDV quant à lui répond à la question « Qui ? » ou « Quoi ? » posée après le verbe* ». Encore faut-il, lors de l'écriture d'un texte, penser à mobiliser cette connaissance et ce savoir-faire... autrement dit, être compétent en orthographe.

Pour mieux comprendre cette notion de compétence et l'expliquer aux élèves, une comparaison avec le travail d'un garagiste peut s'avérer utile. Celui-ci sera jugé compétent si, face à un client qui lui présente sa voiture à réparer (10 ans, 140.000 km), il mobilise 3 types de savoirs :

- 1) il sait comment fonctionne une voiture et il est donc capable d'identifier la panne,
= savoir déclaratif / « **savoir** »
- 2) il sait comment faire pour réparer cette panne,
= savoir procédural / « **savoir-faire** »
- 3) il sait si cela vaut la peine, vu l'âge de la voiture, de la réparer.
= savoir conditionnel / « **savoir-être** »

Par comparaison, un scripteur est compétent en orthographe lorsque, face à un participe passé par exemple,

- 1) il connaît la règle d'accord des participes passés,
= savoir déclaratif / « **savoir** »
- 2) il sait comment faire pour l'appliquer (repérer le verbe, le sujet, éventuellement le CDV, ...), = savoir procédural / « **savoir-faire** »
- 3) il pense à mettre en œuvre ces 2 premiers savoirs.
= savoir conditionnel / « **savoir-être** »

Etre compétent en orthographe, c'est donc être capable de mobiliser, dans une situation d'écriture, l'**ensemble articulé de ces 3 savoirs**. Or, au-delà des moments de révision des règles et des exercices d'application afférents, peu de méthodologies sont mises en œuvre pour aider l'élève à mobiliser ses savoirs et savoir-faire en situation. Le développement de la 3^e facette de la compétence, le savoir-être, se réduit souvent à des recommandations comme « Fais attention ! », « Concentre-toi ! », « Relis... » qui, la plupart du temps, restent sans effets. Alors... comment faire ? Quelques pistes dans la prochaine petite leçon d'orthographe.

Jean KATTUS